

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	13

Vote	
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 mars 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Nadège BOUTET), MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 30/03/2023

Et publication ou notification le : 30/03/2023

A été nommé secrétaire : M. Hervé MIGNÉ

2023_03_20 – Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour rappel :

Tableau des effectifs au 28-03-2022

Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (26,62h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (31,21h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (28h)	1
Adjoint technique	Temps non complet (31h)	1
Adjoint d'animation	Temps non complet (28h)	1
	TOTAL	13

Suite à la réception en Mairie début 2023 de la liste des agents promouvables à avancement de grade par ancienneté en catégorie c pour l'année 2023, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation et de modifier le tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le 30 MARS 2023

ID : 085-218501898-20230327-2023_03_20-DE

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, décide :

- de supprimer un poste d'Adjoint d'animation
- de créer un poste d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Tableau des effectifs au 27-03-2023

Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (26,62h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (31,21h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (28h)	1
Adjoint technique	Temps non complet (31h)	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28h)	1
	TOTAL	13

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

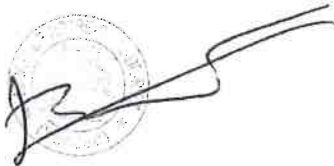
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/03/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Hervé MIGNÉ

